

Risques

Le développement durable ne concerne pas seulement les risques que l'Homme peut présenter pour l'environnement ; il intègre également les risques que la Nature ou l'Homme peuvent occasionner pour nos sociétés. La politique, en la matière, ne peut être que transversale, puisqu'elle touche aussi bien les risques encourus au niveau personnel, que les dommages pouvant survenir en matière économique et sociale. Par sa fonction et ses objectifs, ainsi que par la vision à long terme qu'elle promeut, la politique de prévention des risques se situe donc pleinement dans un programme Agenda 21.

1. Les risques naturels et technologiques

Le principal risque naturel identifié sur le territoire est imputable à d'éventuelles crues exceptionnelles de la Seine.

Inondation : un risque important, correctement pris en compte

Le risque d'inondation dans les Hauts-de-Seine est important puisqu'il toucherait, selon le Conseil général, 20 % de la superficie du département et près de 300 000 personnes.

En cas de crue similaire à celle de 1910, la plus grande partie de la zone inondable dans le département serait recouverte par moins d'un mètre de hauteur d'eau. Mais quelques secteurs seraient même, ponctuellement, submergés sous 2 mètres d'eau. C'est notamment le cas à Asnières, le long des berges de la Seine.

Un plan de secours spécialisé inondation est en cours d'élaboration au niveau du Conseil général. De plus, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004, après avis du Conseil municipal et enquête publique. Il distingue différentes zones de risque, pour en tirer des conséquences sur le plan de l'aménagement urbain.

Les crues de la Seine menacent notamment une frange importante des zones bordant la D7 et une zone perpendiculaire à la Seine, en face du pont de Clichy (voir carte ci-dessous).

**CARTE DES ALEA EN MATIERE
D'INONDATIONS POUR LES COMMUNES
D'ASNIERES-SUR-SEINE, CLICHY
ET BOIS-COLOMBES**



Source : DDE 92

Le Plan de prévention des risques naturels prévisibles prend comme référence la crue de 1910.

Risques

CARTE DES ALEAS EN MATIERE D'INONDATIONS



Source : PPRI

La zone rouge est une zone à forts aléas et à préserver pour la capacité de stockage de la crue. Elle correspond aux berges du fleuve et aux derniers espaces non bâtis qui constituent autant de zones d'expansion de la crue, ainsi qu'aux secteurs déjà urbanisés et inondables sous plus de 2 m d'eau par débordement direct du fleuve : les constructions nouvelles y sont très limitées.

La zone bleue couvre des secteurs déjà très urbanisés. Une évolution normale de l'urbanisation est possible sous réserve du respect de prescriptions constructives : le plancher des constructions doit être situé au-dessus de la cote de référence de la crue.

La zone orange couvre les secteurs déjà urbanisés mais présentant une densité nettement plus faible que dans les centres urbains ; l'emprise au sol des constructions est limitée à 40% pour les constructions à usage principal d'habitation et de bureaux et 60% pour toutes autres constructions sur des terrains de plus de 2 500 m².

Risques

Les mouvements de terrains : un risque très faible

Dans le département des Hauts-de-Seine, 18 communes sont couvertes par un périmètre de zones à risques liées à la présence d'anciennes carrières. Ce n'est pas le cas de la commune d'Asnières-sur-Seine.

Le transport de matières dangereuses : un risque à mieux identifier

Les transports de matières dangereuses (TMD) s'effectuent par la route, la voie ferrée et, dans une moindre mesure, le fleuve. A ce jour, la nature et les quantités des produits traversant la ville ne sont pas identifiées.

Les pollutions électromagnétiques : Asnières "ville test"

Une trentaine d'émetteurs de radiotéléphonie est installée sur le territoire asniérois. Ces émetteurs, tout comme ceux de radio et de télévision émettent un rayonnement électromagnétique soupçonné de pouvoir générer des impacts environnementaux ou sanitaires. Le gouvernement a organisé, en mai 2009, un « Grenelle des ondes » qui a débouché sur dix orientations. A l'heure actuelle, aucune obligation n'est imposée aux communes.

La ville soucieuse de mieux comprendre les risques liés aux pollutions électromagnétiques s'est portée candidate pour être « ville test » et devenir ainsi le théâtre d'expériences portant sur l'abaissement de l'exposition aux ondes électromagnétiques.

2. Peu de sites pollués et peu d'activités polluantes, mais une longue histoire industrielle

La Ville ne dénombre aucun site SEVESO sur son territoire, mais Asnières hérite d'une longue histoire en matière d'activités industrielles. Peu d'entre-elles semblent toutefois réellement préoccupantes.

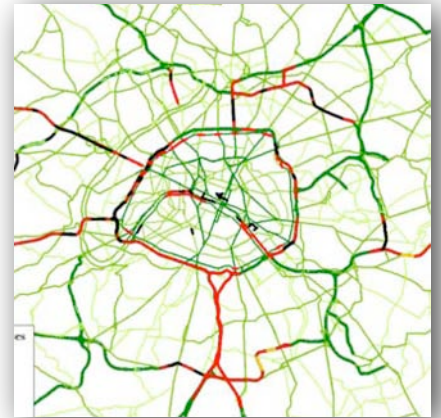
Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Selon les services de la préfecture des Hauts-de-Seine, la Ville de d'Asnières-sur-Seine dénombre 46 ICPE, dont 4 sont soumises à autorisation (voir encadré).

Des sites pollués surveillés ou dépollués

La base de données éditée par le Ministère sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués), appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, recense deux sites sur le territoire asniérois :

CARTE DES TRONCONS DE ROUTES INTERDITS AU TMD (ROUGE ET NOIR)



Source : DRE Ile-de-France

Les principales sources artificielles de rayonnement électromagnétiques (10kHz – 300 GHz) sont :

- Certains dispositifs médicaux,
- Certains dispositifs industriels de stérilisation ou de production d'électricité,
- les réseaux de télécommunications (GSM, UMTS, Wi-Fi, WIMAX, Etc),
- les réseaux audiovisuels (analogiques, TNT, Satellitaires),
- les appareils électroménagers (four à micro-ondes, tubes cathodiques des téléviseurs),
- les barrières de détection de vol des magasins.

ICPE PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ET SOUMISES A AUTORISATION

Raison sociale

Peugeot Citroën

SEVIA

ASSET & PROPERTY MANAGEMENT

BP

Source : préfecture des Hauts-de-Seine

Risques

- **LUCAS AEROSPACE** – ce site industriel de 2 ha a accueilli pendant plus de 50 ans une activité de développement et de fabrication d'équipements électroniques et hydrauliques pour l'aviation. Les activités ont cessé en 1995 et la quasi-totalité du terrain a été cédée à FRANCE CONSTRUCTION pour un réaménagement en lotissement de pavillons avec jardins. L'arrêté préfectoral du 09/02/1999 a exigé une dépollution compatible avec l'usage sensible prévu. Les travaux ont été effectués et se sont achevés en décembre 1999.
- **PSA PEUGEOT CITROEN** – ce site industriel est en activité et produit des organes hydrauliques. Une Evaluation simplifiée des risques (ESR) a été réalisée suite à la circulaire du 03/04/1996. Cette étude a conduit à répertorier ce site en classe « II », du fait de la présence, en aval, d'un champ captant, exploitant l'aquifère à des fins d'alimentation d'eau potable. Aucun impact des activités du site sur la qualité des eaux souterraines n'a jusqu'à présent été identifié. Et une campagne de surveillance des eaux souterraines est effectuée tous les 18 mois depuis février 2005.

Une longue histoire industrielle

L'inventaire des anciens sites industriels et activités de services, édité par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), dénombre 273 sites industriels, encore en activités ou non. C'est un nombre relativement important au regard de la taille de la ville. Cette activité importante a pu être source de pollutions très localisées.

3. La qualité de l'air

La qualité de l'air paraît satisfaisante. Mais, en l'absence de station permanente de mesures, il est difficile de déterminer de façon précise la pollution atmosphérique à Asnières. Compte tenu de la proximité de Paris, l'orientation des vents joue un rôle important dans la qualité de l'air.

Une influence des infrastructures routières sur la pollution « de fond »

Asnières-sur-Seine est bordée au Nord par l'A86 et au Sud par la D7. La pollution due à la proximité du réseau routier ne peut être négligée et constitue vraisemblablement une pollution « de fond » assez importante. Mais en l'absence de relevés précis, caractériser la pollution à Asnières reste délicat. L'absence de relief sur la commune doit, également, jouer un rôle important dans la dispersion des polluants.

Risques

La qualité de l'air : une pollution dans la norme de la région

La qualité de l'air à Asnières, selon l'indice ATMO de 2003 à 2007

Année	Ind. max	% NO ₂ ds l'indice	% d'O ₃ ds l'indice	% particules ds l'indice	% SO ₂ ds l'indice	Polluant dominant	Polluant dom été	Polluant dom hivert	% ind inf ou égal 4	% ind sup ou égal 5	% ind sup ou égal 6	% ind sup ou égal 8
2007	10	30,7	53,7	57,8	0	Part.	O ₃	NO ₂	73,7	26,3	12,6	1,9
2006	9	53	58,3	35,1	0	O ₃	O ₃	NO ₂	81,5	18,5	7,7	1,1
2005	9	55,1	56,7	28,2	0	O ₃	O ₃	NO ₂	83	17	7,9	1,1
2004	8	48,9	64,5	32	0	O ₃	O ₃	NO ₂	82,5	17,5	5,7	0,5
2003	9	53,4	55,9	34	0	O ₃	O ₃	NO ₂	67,1	32,9	15,1	3

Source : bilan de l'indice de qualité de l'air communal en Île-de-France - Airparif

Le tableau ci-dessus montre une nette diminution de la pollution imputable aux dioxydes d'azote, depuis 2006. Mais, encore une fois, l'absence de données plus précises ne permet pas de déterminer s'il s'agit d'une situation exceptionnelle ou d'une tendance plus générale.

L'année 2007 a également été marquée par une pollution accrue, liée aux particules. Mais de même que pour le dioxyde d'azote, il est délicat de déterminer s'il s'agit là d'un phénomène conjoncturel.

L'ozone (O₃) constitue le principal polluant atmosphérique présent sur la ville.

Globalement, près de 270 jours par an (en 2007), la qualité de l'air est qualifiée de « bonne » à « très bonne » par l'indice ATMO. En revanche, 7 jours par an (en 2006), la qualité de l'air est qualifiée de « mauvaise » à « très mauvaise », ce qui est comparable aux indices de qualité de l'air relevé à Paris.

Enfin, il semble que la Ville n'ait jusqu'à présent pas d'actions de sensibilisation de ses habitants, en matière de pollution atmosphérique.

ATMO est un indice qui permet de classer la qualité de l'air selon 10 niveaux, de « très bon » à « très mauvais ».

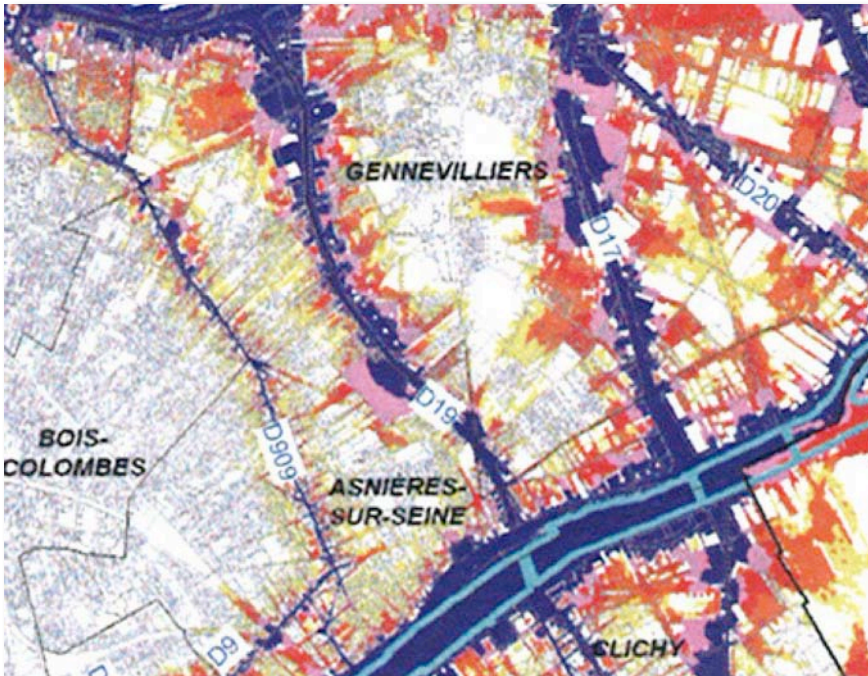
4. Les nuisances sonores

Les nuisances sonores sont considérées par les Franciliens comme la première atteinte à la qualité de vie avec la pollution de l'air. (Source : sondage réalisé par le Syndicat mixte des coteaux et du Val de Seine). Pour Asnières, ces nuisances proviennent essentiellement du réseau routier – dont l'A86 – mais aussi des axes ferroviaires et du trafic aérien. C'est évidemment là un problème majeur, et un axe d'actions crucial.

Risques

Trafic routier : du bruit de jour comme de nuit

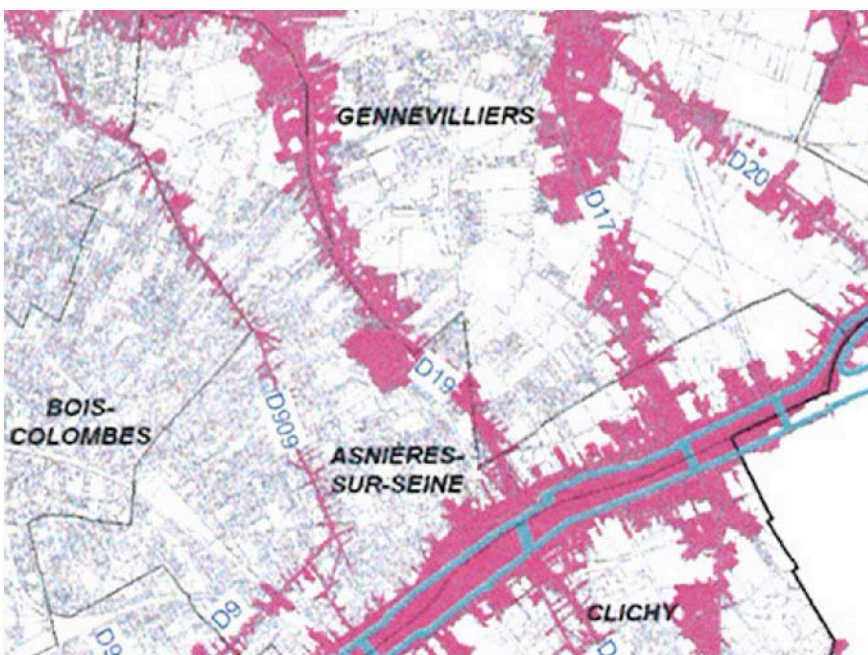
CARTE DU BRUIT LIE AU TRAFIC ROUTIER (SUR 24 HEURES)



Source : DDE 92

La carte ci-dessus présente les zones exposées au bruit – en bleu plus de 75 dB (tondeuse à gazon) ; en rose rouge et orange de 60 à 75 dB (sèche linge, aspirateur) et jaune de 55 à 60 dB (lave linge).

CARTE DU BRUIT LIE AU TRAFIC ROUTIER (LA NUIT)



Source : DDE 92

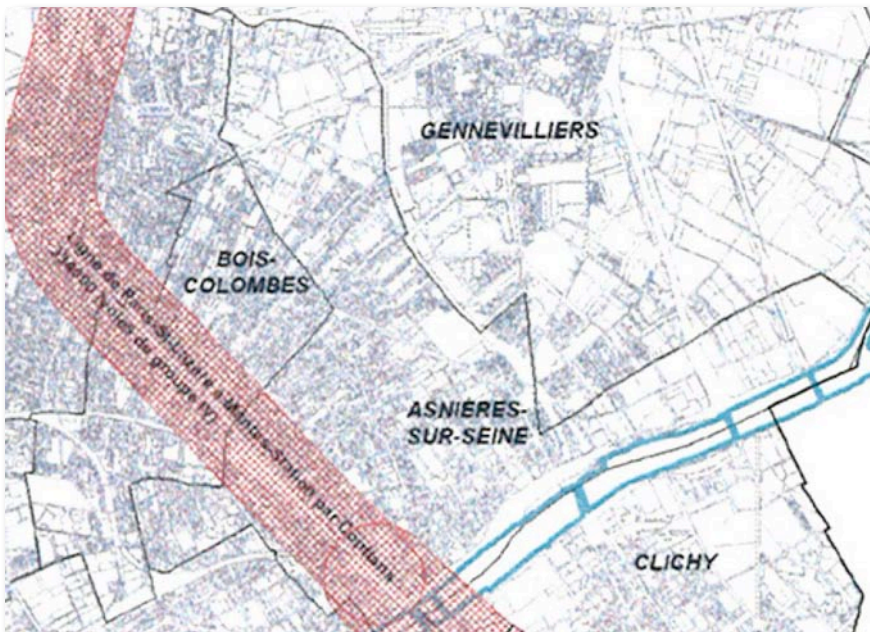
Cette seconde carte présente les zones exposées à un bruit de plus de 68 dB (aspirateur), au cours de la nuit.

Risques

Un trafic ferroviaire important

L'Ouest de la commune est traversé par des lignes ferroviaires qui relient la gare Saint-Lazare, à Paris, aux villes de Mantes la Jolie, de Saint-Germain en Laye, de Versailles (Rive-Droite), et à la Basse Normandie. La Direction Départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine a réalisé une carte du bruit lié aux infrastructures ferroviaires. Cette carte, présentée ci-dessous, identifie les secteurs affectés par ce bruit (en rouge).

CARTE DEPARTEMENTALE DU BRUIT LIE AUX INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES



Source : DDE 92

La ville dispose d'un classement acoustique des infrastructures de transports terrestres qui prescrit l'isolement phonique nécessaire pour les bâtiments. De plus, une cartographie du bruit est actuellement en cours de réalisation à la demande de 9 communes dont Asnières-sur-Seine. Ces documents devraient permettre de mieux identifier les sources de bruits et notamment celle qui ne sont pas liées au trafic routier.

Notons que la Ville réalise actuellement son Plan de sauvegarde communal.

Risques

Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- D'autres dangers ont été relevés par les participants au Forum :
 - Pollutions dues au trafic aérien.
 - Vibrations causées par le passage des trains le long des lignes Asnières – Bois Colombes et Asnières – Bécon les Bruyères.
 - Présence d'espèces végétales allergènes.
 - Présence d'établissements industriels dangereux sur le territoire des communes alentour.

Forces

- Elaboration d'un PPRI
- Un plan de secours spécialisé inondation en cours d'élaboration
- Réalisation d'une cartographie du bruit

Faiblesses

- Risque d'inondation
- Absence de stations de mesures de la qualité de l'air sur le territoire

Opportunités

Sensibiliser la population aux pollutions atmosphériques et au bruit dû aux circulations automobiles

Menaces

Activité industrielle passée ayant pu polluer les sols

Pistes d'actions

- Mieux informer les Asniérois sur la qualité de l'air et affiner les connaissances de la qualité de l'air,
- Traiter les « points noir » de bruit, identifiés par la cartographie du bruit,